

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

---

Convocation du 2 juillet 2020

Début de séance : 18H00

Président de séance : Monsieur Michel FICHTER, Maire

*Étaient présents : FICHTER M. - HUBER C. - SCHLEIFFER C. - WALTER P. - LEONHART M. – MEYER M. – STEIG L. – PFEIFLE J. – JAECKEL O. – DIETRICH R. – SANDER T. - SCHMITT A. – WOLFF C.*

*Étaient absents excusés : FRICKER A. (donne pouvoir à Christophe HUBER)  
URBAN C. (donne pouvoir à Roland DIETRICH)*

*Était absent non excusé : /*

*Assistait : FICHTER Corinne – Secrétaire de Mairie*

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance, à savoir « la désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'ATIP ». Les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.**

**9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES****9.1 / Autre domaine de compétences des communes****Délibération N°2020-052 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Christophe HUBER comme secrétaire de séance.

**9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES****9.1 / Autre domaine de compétences des communes****Délibération N°2020-053 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2020**

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

Le Conseil Municipal,

*CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,  
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,*

décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

## **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **5.3 / Désignation des représentants**

**Délibération N°2020-054 :      DESIGNATION DES DELEGUES  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE LEURS SUPPLEANTS  
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le Conseil Municipal s'est réuni, le 10 juillet 2020 à 18h00,

*Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,*

*Vu la circulaire ministérielle INTA2015957 du 30 juin 2020*

*Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire par les conseils municipaux,*

Monsieur le Maire indique que les conseillers municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 par décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre prochain.

Pour Uhrwiller, le nombre de délégués à élire est de 3 et le nombre de délégués suppléants de 3.

*a) Composition du bureau électoral*

M. FICHTER Michel, Maire a ouvert la séance.

M. HUBER Christophe a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- M. DIETRICH Roland et Mme WALTER Patricia les plus âgés,
- MM. PFEIFLE Julien et JAECKEL Olivier les plus jeunes.

*b) Election des délégués*

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (bulletins déposés) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimé :	15
Majorité absolue :	08

Ont obtenu :

- M. FICHTER Michel	15 voix
- M. HUBER Christophe	15 voix
- M. SCHLEIFFER Christian	15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués :

- M. FICHTER Michel, né le 31/10/1967 à INGWILLER (Bas-Rhin), domicilié à UHRWILLER, 9, rue de l'Etoile, qui a déclaré accepter le mandat,
- M. HUBER Christophe, né le 31/01/1974 à LA WALCK (Bas-Rhin), domiciliée à UHRWILLER, 53B, rue Principale, qui a déclaré accepter le mandat,
- M. SCHLEIFFER Christian, né le 28/06/1979 à SAVERNE (Bas-Rhin), domicilié à UHRWILLER, 15, rue de la Mésange qui a déclaré accepter le mandat.

**Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des trois suppléants.**

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (bulletins déposés) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimé :	15
Majorité absolue :	08

Ont obtenu :

- Mme SANDER Tania	15 voix
- Mme MEYER Mireille	15 voix
- Mme LEONHART Mireille	15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamées suppléantes :

- Mme SANDER Tania, née le 05/04/1972 à LA WALCK (Bas-Rhin), domiciliée à UHRWILLER, 9, rue du Rothbach – Annexe Niefern, qui a déclaré accepter le mandat,
- Mme MEYER Mireille, née le 17/02/1970 à LA WALCK (Bas-Rhin), domiciliée à UHRWILLER, 8, rue de l'Etoile, qui a déclaré accepter le mandat,
- Mme LEONHART Mireille, née le 13/09/1972 à INGWILLER (Bas-Rhin), domiciliée à UHRWILLER, 51, rue Neuve, qui a déclaré accepter le mandat.

## **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **5.3 / Désignation des représentants**

**Délibération N°2020-055 :      DESIGNATION DES ELECTEURS  
POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU  
COLLEGE DES COMMUNES  
AU COMITE SYNDICAL DE L'ATIP**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :**

La commune de UHRWILLER est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants,
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants,
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020.

**Le Conseil Municipal :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants,  
VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **désigne à l'unanimité M. FICHTER Michel** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP,
- **désigne à l'unanimité M. HUBER Christophe** en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

**Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :**

- Conseil d'Ecole du 26/06/2020 : présenté par Christian SCHLEIFFER et Audrey SCHMITT.

La séance a été clôturée à 19h00.

Conseil Municipal - Séance du 10 juillet 2020

CIVILITE	NOM	PRENOM	MOTIF ABSENCE	SIGNATURE
M.	FICHTER	Michel		
M.	HUBER	Christophe		
M.	SCHLEIFFER	Christian		
Mme	MEYER	Mireille		
Mme	LEONHART	Mireille		
Mme	WALTER	Patricia		
M.	URBAN	Christian	Absent excusé A donné pouvoir à Roland DIETRICH	
M.	DIETRICH	Roland		
M.	STEIG	Loïc		
M.	FRICKER	Alexis	Absent excusé A donné pouvoir à Christophe HUBER	
M.	PFEIFLE	Julien		
M.	JAECKEL	Olivier		
Mme	SCHMITT	Audrey		
Mme	SANDER	Tania		
Mme	WOLFF	Corine		